

**Sujet :** [INTERNET] réserve marais d'Yves

**De :** danielle gouraud <gouraud.danielle@orange.fr>

**Date :** 16/12/2021 17:49

**Pour :** "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur

Je me manifeste pour approuver ce projet

Danielle Gouraud

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

Sujet : [INTERNET] Avis UNIMA - Extension RNN d'YVES

De : Muriel Gagnant <Muriel.Gagnant@unima.fr>

Date : 16/12/2021 17:35

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : Christophe Chastaing <Christophe.Chastaing@unima.fr>

Bonjour

Vous trouverez ci-joint, pour information, le courrier (avis UNIMA sur le projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la baie et du marais d'Yves) déposé ce jour en mairie d'Yves par Monsieur LEONARD, Président de l'UNIMA, à destination du commissaire enquêteur.

Vous en souhaitant bonne réception

Très cordialement,

**Muriel GAGNANT**

**Assistante de Direction**

muriel.gagnant@unima.fr

Tél : 05 46 52 52 83



28 rue Jacques de Vaucanson  
17180 Périgny

 [www.unima.fr](http://www.unima.fr)

— Pièces jointes : —

Extension de la Réserve Naturelle Nationale d'Yves - Avis UNIMA.pdf

30 octets

Monsieur Le commissaire enquêteur

Périgny, le 10 décembre 2021

**Objet : Extension de la Réserve Naturelle Nationale d'Yves – Avis de l'UNIMA**

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'ai parcouru avec beaucoup d'attention le dossier d'enquête publique portant sur l'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie d'Yves qui appelle de ma part de nombreuses remarques.

En ma qualité de membre du Comité de Pilotage (COFIL) au sein du collège des acteurs économiques mis en place par le Préfet et qui accompagne la réflexion sur cette extension de la Réserve Naturelle, plusieurs d'entre elles ont déjà été exprimées mais sans réelle prise en considération par les pouvoirs publics et modification du dit projet. Cette situation me conduit aujourd'hui, alors que la procédure de consultation du public arrive bientôt à son terme, à formuler un avis défavorable sur ce dossier, en son état actuel.

En préambule, je rappelle que l'UNIMA, structure que je représente ici, est une collectivité publique, qui fédère et accompagne de très nombreuses collectivités (plus de 250) compétentes en gestion des milieux aquatiques (et ce particulièrement en zones de marais), en gestion du littoral, et en prévention et protection contre le risque d'inondation. Reconnue pour son caractère d'expert public en la matière, l'UNIMA est notamment détentrice d'un agrément du ministère de l'écologie et du développement durable issu de son service de la Direction Générale de la Prévention des Risques pour les questions de diagnostics et d'études sur les digues et petits barrages, et deux de ses ingénieurs siègent au CODERST de Charente-Maritime en qualité d'expert.

Concrètement, l'UNIMA œuvre au quotidien aux côtés des collectivités pour assurer une gestion équilibrée des eaux (dans les canaux, cours d'eau, ...) et assurer le bon entretien des ouvrages et la mise en place des aménagements rendus nécessaires pour répondre à l'ensemble des enjeux en présence. Elle intervient également à leurs côtés sur les questions de prévention et de protection contre les inondations et submersions.

Plus particulièrement sur les marais de Rochefort, l'UNIMA est détentrice d'une autorisation préfectorale de prise d'eau à la Charente dans la retenue de Saint-

Savinien et assure l'acheminement, la répartition et la gestion des niveaux d'eau estivaux (et hivernaux) d'une grande majorité des marais fédérés en Association Syndicale, dont ceux de Voutron, de l'Anse de Fouras (ou de Port Punay) pour ne parler que de ceux directement intéressés par le projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale qui nous est soumis.

Sur ces zones de marais, la gestion des niveaux d'eau est centimétrique et la réactivité de nos équipes d'éclusiers doit être permanente pour satisfaire le respect des règles de gestion et la préservation des différents et multiples enjeux en présence (dont la préservation des habitats et des milieux aquatiques).

Pour cela, nos personnels et ceux des ASA de marais s'appuient sur un réseau hydraulique important (fossés, canaux, chenaux...) ainsi que sur de nombreux ouvrages hydrauliques aux fonctions adaptées aux réalités complexes auxquelles ils doivent répondre (gestion des niveaux, évacuation, protection contre les remontées marines, franchissabilité piscicole...).

La complétude de ce maillage complexe et son bon fonctionnement sont les seuls garants de notre capacité à pouvoir réguler les niveaux d'eau dans les marais en préservant au mieux tous les enjeux.

Pour cela, il est indispensable de pouvoir intervenir sur le réseau hydraulique et ses ouvrages quotidiennement, et parfois les réalités météorologiques peuvent demander des interventions et des travaux en grandes urgences.

Dans le cas particulier de l'extension de la Réserve Naturelle Nationale et à la lecture du dossier d'enquête, plusieurs anomalies et inexactitudes ont été relevées, qui peuvent poser problème pour le fonctionnement hydraulique de casiers de marais.

#### ❖ **Le casier hydraulique de Voutron et la vanne du Rocher d'Yves**

Rappelons tout d'abord que cette AS de marais qui représente environ 2000 hectares a 2 exutoires principaux :

- ⇒ Une sortie sur le canal de Charras aménagée dans les années 70 pour faciliter son évacuation à la suite de la réalisation du réseau de l'UNIMA,
- ⇒ La sortie « historique » dite du Rocher d'Yves par laquelle peuvent s'évacuer les eaux excédentaires (notamment en période de fortes précipitations).

S'il est tout à fait exact de dire que cette écluse nécessite des travaux de désensablements réguliers de son exutoire (cf : page 11, §1.5 Gestion de l'eau : l'écluse du Rocher, Tome 4), il est totalement faux d'affirmer que cet exutoire est non fonctionnel et que l'écluse n'est plus utilisée (et notamment en période hivernale).

Il est notamment écrit qu'« aucune chasse d'eau douce hivernale ne se fait sur ce secteur » et que ce canal a été curé 4 fois depuis 2004. Ces deux affirmations sont tout à fait inexactes et nous interrogent sur le sérieux de l'étude menée et notamment sur les potentielles conclusions qui pourraient en découler. J'ajoute qu'il est mentionné que ces informations ont été fournies par le gestionnaire de l'ouvrage, l'ASA de Voutron, qui nous a informé ne pas avoir eu de contact à ce sujet et bien sûr confirmé que ces informations sont tout à fait inexactes et déconnectées des réalités de terrain constatées.

Il est également précisé page 12 de ce même paragraphe, que « si elle est située sur le périmètre d'extension potentielle, cette écluse du Rocher ne concerne et ne concernera pas la gestion du périmètre extension ».

Certes, mais elle joue un rôle très important dans la gestion des niveaux d'eau des marais de Voutron et ce particulièrement lors des périodes les plus critiques en termes de gestion des niveaux d'eau élevés, et notamment pour la protection directe contre le risque immédiat d'inondation de 3 maisons et différentes voies d'accès parcellaires.

C'est bien pour cette raison que le canal en amont de l'écluse du Rocher est régulièrement entretenu (curage, arrachage de jussie...) pour permettre son bon fonctionnement.

De même, les opérations régulières de désensablement de l'ouvrage (qui est souvent la conséquence de conditions maritimes très agitées et de tempêtes) doivent rester possibles et en toute urgence (délai nécessaire de réaction parfois de quelques heures seulement).

Cette situation particulière a déjà conduit l'Association Syndicale à s'interroger sur la nécessité de modifier l'orientation et la protection de son exutoire pour en limiter le risque d'ensablement.

L'évolution du niveau marin, combiné à l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes nous laissent penser que cette réflexion pourrait conduire à la nécessité de réaliser ces travaux à très court terme, travaux qui seraient rendus extrêmement complexes par un classement de la zone et de l'ouvrage en Réserve Naturelle Nationale (cf. : procédure de réalisation de la digue). Rappelons ici également que les ouvrages d'évacuation à la mer de Voutron reçoivent les eaux issues du ruissellement des bassins versants directs du marais, mais également contribuent à l'évacuation de celle issues des AS de Port Punay, et de l'Anse de Fouras, lors d'épisodes pluvieux très importants.

Enfin, il est écrit Tome 3, pages 5 et Tome 4, page 16 que « cette écluse restaurée pourrait permettre un apport d'eau douce régulier dans la baie ».

Cette affirmation confirme malheureusement mes craintes de parfaite méconnaissance de la réalité du fonctionnement hydraulique local, des ressources disponibles et de la faisabilité de cette action en utilisant cet ouvrage.

En raison de ce qui précède, nous ne pouvons que vous alerter sur les conséquences du classement de la zone en réserve Naturelle Nationale, et émettre spontanément un avis défavorable au zonage proposé qui engendrera partiellement de gros dysfonctionnement dans la gestion des niveaux d'eau et pourrait mettre en danger des biens sur les zones de marais en amont.

Il apparaît en effet nécessaire et indispensable de pouvoir bien apprécier quelles seraient les incidences (à bien plus grande échelle que la simple zone de classement de Réserve Naturelle Nationale) sur la gestion de l'eau (et en particulier des épisodes délicats d'intersaison ou de précipitations intenses). Aucun volet du Tome 4 (étude d'incidence) n'étudie sérieusement cette question. Ni l'UNIMA, gestionnaire des grands réseaux du marais de Rochefort, ni l'Association Syndicale de Voutron n'ont été réellement consulté ou audité sur ces questions d'incidences potentielles sur les milieux aquatiques ou sur la prévention du risque d'inondation. Ainsi, l'étude d'incidence apparaît incomplète et erronées et n'appréhendent absolument pas la question du respect des accords de gestion des niveaux d'eau du marais de Voutron et pour lequel l'Association Syndicale doit pouvoir disposer d'ouvrages et réseaux fonctionnels.

#### ❖ Le secteur de l'Anse de Fouras

Ce secteur est également couvert par une Association Syndicale de propriétaires, dite de l'Anse de Fouras. Le casier hydraulique est de 400 ha environ.

De même que pour l'AS de Voutron, l'AS de l'Anse de Fouras dispose d'un accord de gestion de niveau d'eau (confirmé par délibération du 13/14/1999).

Pour respecter cet accord et assurer la bonne gestion des niveaux d'eau dans le marais pour respecter l'ensemble des enjeux en présence, les réseaux hydrauliques doivent être maintenus en état et donc faire l'objet de travaux d'entretien réguliers. Compte tenu de différentes prescriptions du décret (circulation des véhicules à moteur interdite dans la réserve, travaux modifiant l'état de la réserve interdits, etc...) et des obligations réglementaires qui en découlent (nécessité d'autorisations spéciales pour toute intervention dans le périmètre de la réserve), d'entretien des réseaux hydrauliques apparaît une nouvelle fois extrêmement complexe.

Nous notons également qu'il n'y a aucune appréciation de l'incidence sur l'entretien des réseaux hydrauliques ou sur leurs fonctionnements du classement en réserve naturelle de ce site, et de la mise en application du décret qui en découlerait.

Le document d'incidence occulte totalement cette problématique, qu'il semble totalement méconnaître.

Cette évolution des modalités de gestion (absence d'entretien ou modification des règles), peut avoir des conséquences importantes sur le fonctionnement du casier hydraulique ce qui n'est pas apprécié dans le document présenté.

Une nouvelle fois, et pour les raisons précitées, nous ne pouvons qu'émettre un avis défavorable à l'extension du périmètre de la Réserve Naturelle Nationale dans ces conditions.

#### ❖ La gestion hydraulique estivale

Pour rappel, le réseau de réalimentation estivale en eau des marais de Rochefort est propriété et exploité par l'UNIMA.

Il fait l'objet d'un arrêté d'autorisation préfectoral de prélèvement et de distribution de l'eau qui fixe des règles précises de priorités d'usages et de répartition de la ressource disponible entre les différents territoires et acteurs.

En période estivale ou de faible ressource, des arrêtés préfectoraux règlement également l'ouverture (et surtout) la fermeture des vannes à la mer.

De fait, aucun ouvrage à la mer dans ces conditions ne peut fournir d'eau à la mer (sans autorisation dérogatoire du Préfet) pour préserver prioritairement la production d'eau potable et les milieux aquatiques dulcicoles des marais de Rochefort.

Affirmer que l'écluse du Rocher pourrait améliorer les potentialités et la production biologique des vasières de la baie, par un apport régulier d'eau douce est certes une réalité théorique, mais n'apparaît pas réaliste dans ce contexte de pénurie estivale d'eau qui s'accroît et qui pose de plus en plus la question de l'adéquation de la ressource disponible avec les besoins et les enjeux prioritaires à satisfaire.

Une nouvelle fois, nous ne pouvons que déplorer que l'étude d'incidence n'ait pu apprécier sérieusement l'impact et la possibilité d'une telle mesure, lourde de conséquences sur l'environnement global du marais (site Natura 2000 N° 27).

Aussi dans ce contexte de non appréciation des incidences de telles préconisations, je réitère mon avis défavorable quant à l'extension de la Réserve Naturelle sur le marais d'Yves.

Enfin de façon plus générale, je crains que la complexité administrative, rendue nécessaire par le classement en RNN de la zone, pour instruire des dossiers d'autorisation et intervenir sur les ouvrages ou réseau hydrauliques constitue un réel problème au regard de la réactivité nécessaire pour garantir la préservation des personnes, des milieux et des biens, sur la zone classée mais également sur les marais environnants et qui utilisent les ouvrages ou réseaux de la zone.

La récente affaire de la construction, sous maîtrise d'ouvrage du Département de la Charente Maritime, de la digue de protection contre les submersions a rappelé la complexité des procédures dans une telle zone. Il me semble qu'il serait plus judicieux, comme je l'ai déjà exprimé, de s'orienter vers une gestion favorable au maintien et développement de la biodiversité, notamment des zones d'emprunt de ladite digue, sur un modèle proche de ce que l'on connaît sur le secteur de la Cabane de Moins. Cette solution offre l'avantage d'une plus large adhésion des acteurs locaux et s'avère moins contraignante pour permettre de garantir avec réactivité la réalisation d'action nécessaires au maintien en état des fonctionnements hydrauliques de ces zones complexes.

Comme vous pourrez le constater avec ces différents développements, il est évident que cette décision prise sans concertation, d'élargir le périmètre au-delà des accords trouvés sur l'intégration du domaine marin et des terrains plus au sud, l'a été en l'absence de toute étude d'impact sérieuse sur la sécurité des biens et des personnes et le fonctionnement hydraulique.

Je vous rappelle que le principe de précaution s'impose aux administrations. Il les oblige à développer en leur sein, des procédures de prévision et d'évaluation afin de prévenir les risques majeurs pouvant conduire à l'engagement de leur responsabilité.

Il s'agit là de l'application stricte du principe constitutionnel qui à l'évidence et dans tous les points développés plus haut a été totalement étudié.

Aucune étude d'incidence ou d'impact de cette décision sur les domaines cités plus haut n'a pu être fournie par l'administration car elle n'existe pas.

Qui plus est, certaines affirmations de la DREAL posées comme hypothèse sont totalement erronées et conduisent à des conclusions fausses qui pourraient faire courir un risque majeur aux populations et aux activités locales, engageant aussi la responsabilité totale de l'Etat.

Je reste, ainsi que mes services, Monsieur le Commissaire enquêteur, à votre entière disposition pour vous préciser toutes ces remarques et interrogations qui motivent ma position.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes sincères salutations.

Le Président de l'UNIMA,



Jean-Louis LEONARD

**Sujet :** [INTERNET]

**De :** patrick.legrand60@free.fr

**Date :** 16/12/2021 17:27

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

je suis opposé au projet d'extension de la réserve d'Yves de la LPO il faut arrêter d'enfermer les français et d'interdire l'accès aux espaces de liberté.

Il n'y a plus que les minorités agissantes qui ont droit à la parole. La LPO est gavée de subventions avec nos impôts et manipulée par des grands groupes financiers qui l'utilise pour ses projets.

Patrick Legrand

**Sujet :** [INTERNET] Soutien au projet d'extension de la RNN D'yves

**De :** CEDRIC MARTEAU <marteau.environnement@gmail.com>

**Date :** 16/12/2021 17:24

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour

Je viens par ce message émettre un avis favorable pour le dossier d'extension de la RNN d'Yves.

Ce projet, d'intérêt général est une réponse à la protection de la biodiversité de notre pays.

Le projet doit être maintenue en l'état (périmètre et réglementation). L'intégration de la zone d'emprunt répond aux objectifs de conservation des oiseaux marins.

Je me félicite que l'Etat porte un projet de cette ambition.

En vous remerciant de prendre en compte mon avis,

Bien cordialement

Cédric Marteau

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique relative à l'extension de la réserve naturelle nationale du Marais d'Yves

**De :** Annie Preuss <anniepreuss17@gmail.com>

**Date :** 16/12/2021 17:22

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

A l'attention de la commission d'enquête,

Ce projet porté par la LPO va dans le sens d'une meilleure protection du littoral, des baies et de la zone des Marais d'Yves qui va être amputée d'une surface importante par la réalisation de la digue anti-submersion.  
- même si la surface compensatoire est importante, on ne peut jamais affirmer que cette extension gomme la perte des habitats qui vont être détruits pendant les travaux.

- sur les 880 hectares pris sur le domaine public maritime, les pratiques agricoles et de loisirs auraient quand même dû être surveillées et contrôlées.

- C'est une infime contrepartie donnée à la nature au regard de l'effondrement de la biodiversité que nous avons laissé s'installer et s'accroître en Charente-Maritime,

- Ce projet est conçu pour tenir compte du recul redouté du trait de côte.

C'est un grand et beau projet qui répond à plusieurs directives de la loi Cadre sur l'Eau et aux préconisations de la commission européenne sur la protection des oiseaux, des habitats, etc..et cette fois

**un projet bien utile au maintien du vivant !**

Je suis donc **très favorable** à l'extension de cette réserve pour porter sa surface à 1206 hectares.

Annie Preuss

**Sujet :** [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

**De :** Maxime MASSON <maximemasson@orange.fr>

**Date :** 16/12/2021 17:20

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

**Copie à :** asso.def.anse.fouras@gmail.com

Bonjour,

Ci dessous mes raisons.

la disparition des territoires de chasse

- la non prise en compte de la régulation des sangliers et des dégâts
- l'entrave à la libre circulation des personnes et des animaux
- l'entrave aux activités économiques : cyclotourisme, pêche, nautisme, carrelets, loisirs de plein air, baignade etc.
- et enfin, l'entrave aux travaux d'entretiens.

L'immense majorité des acteurs du territoire alerte l'État sur ces problématiques depuis l'origine du dossier d'extension. Aucune n'a été prise en compte.

Bonne réception

Masson Maxime

Envoyé depuis l'application Mail Orange

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique relative à l'extension de la réserve naturelle nationale du Marais d'Yves

**De :** Bernard PREUSS <preussbernard@yahoo.fr>

**Date :** 16/12/2021 17:20

**Pour :** "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

A l'attention de la commission d'enquête,

Pendant plus de 40 ans la LPO a montré sa compétence pour protéger et gérer les espaces naturels en concertation avec les agriculteurs présents sur la zone en les accompagnant par son expertise et ses conseils pour l'adaptation de leurs pratiques au maintien de la biodiversité.

Cette extension est nécessaire et compense en partie seulement les pertes de surfaces agricoles des zones humides condamnées par des pratiques intensives qui ne sont pas près de cesser malgré une nouvelle édition des plans re-sources mais aussi l'espace pris par la construction de la digue anti-submersion rendue indispensable par le Plan de Prévention des Risques.

C'est une infime contre-partie donnée à la nature au regard de l'effondrement de la biodiversité que nous avons laissé s'installer et s'accroître.

Les limicoles ont besoin de la vase pour chercher leur nourriture.

Les chasseurs et les pêcheurs ne vont pas en mourrir de faim pour autant MAIS je comprends tout à fait le désarroi des pêcheurs au carrelet, des chasseurs qui voient disparaître des pratiques ancestrales –loisirs dont nous sommes aujourd'hui privés dans de nombreuses communes .

J'ai, moi-même, du y renoncer pour protéger le peu de vivant qui subsiste à grand peine dans une campagne devenue hostile au vivant faute d'eau et empoisonnée par les traitements pesticides successifs.

Au moins les opposants au projet d'extension de la réserve d'Yves peuvent se dire qu'ils pourront continuer certaines pratiques mais avec des comportements plus vertueux....Dans le Marais Poitevin il a fallu faire un trait sur ce que nous aimions pour favoriser les grandes cultures et le profit... Dans une zone humide reconnue mais tellement abîmée ballades, chasse et pêche ne sont que tristes moments et constats désastreux des méfaits de l'homme sur la nature.

Il est plus que temps aujourd'hui de favoriser les grands sanctuaires de biodiversité.

Je donne **un avis très favorable** à l'extension de la réserve.

Bernard Preuss

**Sujet :** [INTERNET] Marais d'Yves

**De :** Cecile Girardin <cecilegirardin@me.com>

**Date :** 16/12/2021 17:15

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je suis favorable à l'extension de la zone de protection du marais d'Yves.

Cécile girardin

19. Rue du parvis st hilaire

79000 niort

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique pour l'extension de la Réserve naturelle nationale du Marais d'Yves

**De :** Alison Duncan <aliduncanfr@gmail.com>

**Date :** 16/12/2021 16:56

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Préfet de Charente-Maritime,

Je soutien pleinement la proposition de l'extension de la Réserve naturelle nationale du Marais d'Yves car le changement climatique à long terme aura un tel impact qu'il faut élargir les zones de protection pour la biodiversité à de le rendre plus robuste à long terme. Il serait également logique que le gestionnaire de ce nouvelle zone soit le même organisme qu'actuellement, vu leur expérience de 40 ans.

Respectueusement,

Alison Duncan

Ancienne Chef de mission des outre-mers et l'international de la LPO/BirdLife France

**Sujet :** [INTERNET] Projet d'extension de la réserve naturelle nationale des Marais d'Yves

**De :** JEAN-ETIENNE HAEUSER <jean-etienne.haeuser@laposte.net>

**Date :** 16/12/2021 16:40

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Par la présente, je vous informe que j'émetts un avis favorable au projet d'extension de la réserve naturelle nationale des Marais d'Yves.

Devant la disparition progressive des espaces naturels indispensables à la survie d'espèces animales et végétales protégées et menacées, il est absolument nécessaire d'étendre et de sanctuariser cet espace naturel remarquable que sont les Marais d'Yves. Il est primordial de préserver ce trésor pour les générations futures.

La biodiversité est malheureusement en train de décliner un peu partout dans le monde. L'humanité en fait partie et est elle-même en danger si les équilibres sont rompus entre les complexes interactions entre les espèces du monde vivant.

"Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants" (Antoine de Saint-Exupéry)

J'espère que vous donnerez une suite favorable à ce merveilleux projet, pour les générations futures.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Jean-Etienne Haeuser

**Sujet :** [INTERNET] EP Extension réserve naturelle nationale du marais et de la baie d'Yves à YVES et FOURAS

**De :** Laurence Pigeonnier <laurence.pigeonnier@gmail.com>

**Date :** 16/12/2021 16:39

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je viens de prendre connaissance de l'enquête publique concernant le projet d'extension de la réserve naturelle de la baie d'Yves et j'y suis totalement **favorable**.

La biodiversité est en grand danger, des quantités d'espèces ont disparu ou sont en voie de disparition. La liberté de l'être humain et ses activités de loisirs ne doivent pas prévaloir sur la survie d'êtres vivants qui peuplent aussi cette planète. Nous avons tous à y gagner car c'est notre propre survie qui est en jeu. Nos enfants nous en remercieront.

Cordialement,

Laurence Pigeonnier d'Angoulins

**Sujet :** [INTERNET] extension RNN des Marais d'Yves  
**De :** Hugues DES TOUCHES <hugues.des.touches@orange.fr>  
**Date :** 16/12/2021 16:25  
**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Pour le moyen et long terme, tous convergent pour être favorable à ce projet d'extension de cette réserve.

Pour le court terme, le projet est parfaitement intégrateur et précautionneux pour respecter les préoccupations des acteurs et usagers locaux avertis. Certains postures dogmatiques, reposant sur des notions étiquées et peu visionnaires ne doivent pas affaiblir cette démarche majeure pour ce territoire.

Bonne fin d'enquête et bon rapport.

Cordialement

--

**Hugues des TOUCHES**  
Ferme de Dixmerie  
Route de Chasnais  
85 580 TRIAIZE  
Numéro de téléphone : 06.88.55.69.49  
Site web : [www.fermededixmerie.fr](http://www.fermededixmerie.fr)



**Sujet :** [INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE EXTENSION RESERVE DU MARAIS D YVES

**De :** Christel De Coster <laguillaumette@yahoo.fr>

**Date :** 16/12/2021 16:23

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour

Vous trouverez ci joint mon avis favorable

Bonne reception

Christel De Coster

Gites ecolabelisés Clefverte et confort Clévacances à Fouras

[www.laguillaumette.com](http://www.laguillaumette.com)

—Pièces jointes : —

---

enquete publique Yves.pdf

30 octets

Consciente de l'importance sur le maintien du vivant et du rôle pédagogique des réserves Naturelles, Je donne un Avis Favorable au projet d'extension de la réserve du marais d'Yves.

Sous réserve des points suivants :

- Les limites du périmètre du côté de Fouras :

Je m'interroge sur la pertinence de démarrer la réserve rue des courtineurs en total incohérence avec la réalité des usages des habitants de Fouras qui sont les grands oubliés.

- Les documents ne sont pas clairs sur le maintien d'accès à l'estran pour des promeneurs. L'accès à la plage de la baie de Fouras, proche de la zone d'ancienne décharge, par la piste cyclable me paraît pertinente.

- Défaut de communication avec les habitants de Fouras qui sont les usagers (en raison de la proximité avec la ville de Fouras) avec zone de la future réserve

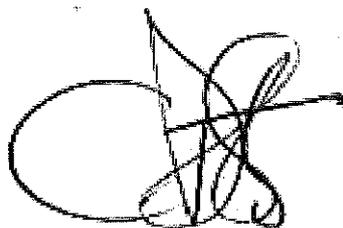
Je désire pointer une insuffisance de méthode et de réflexion : aucune présentation publique ni débat sur ce périmètre qui s'intègre dans la ville et aurait peut-être permis l'acceptabilité par la population du projet.

- le ball trap n'a aucune restriction d'usage, et reste en ses murs, hors de la réserve, en contradiction avec le souci de préserver la zone des perturbations sonores. Nous aurions gagné à lui proposer de nouvelles installations dans un autre lieu et ainsi intégrer ses parcelles dans la réserve après décontamination des sols par ses soins, liés à une longue utilisation des balles de plombs).

- Les parcelles agricoles qui longent la réserve vont pouvoir continuer à utiliser des produits Phytosanitaires. L'installation d'une zone tampon sans phytosanitaires ne semble pas avoir été prévu . Qu'avez vous prévu par rapport à cette problématique ?

- Membre du bureau de l'association botanique "a fleur de marée" je m'inquiète de la restriction des accès à l'estran et aux dunes qui risquent de faire obstacle à nos visites pédagogiques. Ce serait contreproductif en termes de défense de la biodiversité.

Avis Favorable



Fouras le 16 décembre 21 à 16h  
Christel De Coster  
8 bis rue de la fee au bois  
17450 Fouras  
Propriétaire de gîtes touristiques

**Sujet :** [INTERNET] extension du marais d'Yves  
**De :** joellebaron@laposte.net  
**Date :** 16/12/2021 16:23  
**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Préfet

Je voudrais, par la présente, vous signifier ma volonté d'apporter un avis favorable au projet de compensation par l'Etat des travaux d'édification d'une digue de protection à l'intérieur de notre Réserve Naturelle, par l'extension de sa surface, aussi bien dans les terres que sur le domaine maritime.

Nous citoyens, ainsi que vous même qui représentez l'état, sommes en responsabilité de préserver les milieux naturels et la biodiversité pour nos enfants et pour les générations futures.

Ce projet d'extension du marais est une opportunité formidable d'aller dans ce sens et de poser une action forte.

Il est grand temps de dépasser les raisonnements à court terme et le lobbying de quelques-uns, afin de préserver ce qui peut encore l'être à l'heure où nous parlons de sixième extinction.

En vous remerciant de prendre ma parole en considération, je vous prie, monsieur le Préfet, d'agréer mes salutations respectueuses.

Mme Baron Joëlle  
10 rue du querreux  
86340 Nouaillé Maupertuis  
05 49 88 60 52

**Sujet :** [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves - Enquête publique - 16/12, 16h10

**De :** "Jean-Charles KOENIG" <Jean-Charles.Koenig@laposte.net>

**Date :** 16/12/2021 16:21

**Pour :** <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

**Copie à :** "ROBLIN Didier" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" <mairie@fouras-les-bains.fr>

— Pièces jointes : —

|                           |           |
|---------------------------|-----------|
| Jean-Patrice MANDIN 1.pdf | 30 octets |
| Jean-Patrice MANDIN 2.pdf | 30 octets |
| Jean-Patrice MANDIN 3.pdf | 30 octets |

## **Gmail JCK**

---

**De :** "Jean-Charles KOENIG" <Jean-Charles.Koenig@laposte.net>  
**Date :** jeudi 16 décembre 2021 15:47  
**À :** "KOENIG Jean-Charles" <koenig.jeancharles@gmail.com>  
**Objet :** Jean-Patrice MANDIN

**From:** Jean MANDIN  
**Sent:** Thursday, December 16, 2021 10:53 AM  
**To:** Jean-Charles Koenig

Bonjour où est le plan de sauvegarde des marais face à la monter des eaux salées?

il est intolérable d'envoyer à la faillite des exploitations agricoles, avec la rupture du cordon dunaire et l'envahissement par l' eau salée des marais.

Prés de 2500 ha sont concernés par cela.

il est plus important de sauver des agriculteurs, car eux gèrent le marais autrement mieux que la LPO.

ces terrains sont déjà en zone Natura 2000, que faut il faire de plus?

Pour l'entretien du réseau on va faire comment?

Pour cela je fais la demande d'OPPOSITION à cette extention de réserve

MANDIN Jean-Patrice, Président des marais de l'anse de Fouras.

**Gmail JCK**

---

**De :** "Jean-Charles KOENIG" <Jean-Charles.Koenig@laposte.net>  
**Date :** jeudi 16 décembre 2021 15:54  
**À :** "KOENIG Jean-Charles" <koenig.jeancharles@gmail.com>  
**Objet :** Jean-Patrice MANDIN 2

**From:** Jean MANDIN  
**Sent:** Thursday, December 16, 2021 10:17 AM  
**To:** Jean-Charles.Koenig@laposte.net

Bonjour,

Un mail pour dire mon OPPOSITION à l'extention de la RNN à YVES.

je suis AGRICULTEUR dans l'emprise, ces parcelles sont déjà en NATURA 2000 depuis au moins 20 ans.

Aujourd'hui il n' y a rien de plus contraignant. Celles ci ont été contractualisées avec la LPO et les service de l'état.

Il y a zéro intrant sur le site.

Alors mettre en réserve naturelle est une ABERRATION, qu'est ce que cela va apporter de plus? qu'est ce qu'ils vont faire de plus?

Nous les agriculteurs, nous avons su protéger la faune et la flore depuis longtemp sur ce site et aujourd'hui ils veulent tout.

les terrains pour rien faire de plus, à part avoir des subventions conséquentes avec l'argent public.

la compensation envers les agriculteurs, elle est ou?

la régulation des nuisibles, qui répond présent?

MANDIN Jean-patrice, Agriculteur à Yves

**Gmail JCK**

---

**De :** "Jean-Charles KOENIG" <Jean-Charles.Koenig@laposte.net>  
**Date :** jeudi 16 décembre 2021 15:58  
**À :** "KOENIG Jean-Charles" <koenig.jeancharles@gmail.com>  
**Objet :** Jean-Patrice MANDIN 3

**From:** Jean MANDIN  
**Sent:** Thursday, December 16, 2021 9:56 AM  
**To:** Jean-Charles.Koenig@laposte.net

Bonjour,

Je vous écris pour dire mon OPPOSITION à l'extension de la réserve naturelle d'YVES.

L'extention va entraîner une perte de liberté de promenade, d'accès au rivage, de baignade et de pêche de loisirs.

Je ne vois pas la gêne occasionnée à la faune.

Je demande que mes parcelles AM 5,7,et 11, soient enlevés de l' l'extension.

Que vas apporter cette extention, qui est déjà en NATURA 2000?

MANDIN Jean-Patrice, propriétaire foncier dans l'emprise à YVES.

**Sujet :** [INTERNET] enquête publique pour l'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves (17)

**De :** les maches <lnrivzolwall@gmail.com>

**Date :** 16/12/2021 16:18

**Pour :** "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

La réserve étendue permettra également d'anticiper les changements climatiques et c'est en particulier une réponse aux enjeux de l'élévation du niveau marin avec le report possible d'une zone de quiétude avec les reposoirs d'oiseaux d'eau en arrière du littoral, et de garantir un espace vital pour des milliers d'oiseaux en migration.

Ce sera une protection des vasières soumises à de fortes pressions de pêche à pied et d'activités de loisirs au bénéfice de l'ensemble de la flore et de la faune présente.

Enfin il s'agit de protéger le patrimoine géologique unique des falaises de la Baie d'Yves.

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

[INTERNET]

**Sujet :** [INTERNET]

**De :** Barrailh Claude <barrailh.claude@orange.fr>

**Date :** 16/12/2021 15:54

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

projet trop liberticide y compris pour la peche

**Sujet :** [INTERNET] Avis réserve marais d'Yves

**De :** Monsieur LEROY <monsieurmadameleroy@gmail.com>

**Date :** 16/12/2021 15:16

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Par ce présent mail je tiens à vous faire part de mon avis favorable au projet d'extension.

Usager de cette partie du littoral de Charente-maritime, je tiens à faire remonter quelques observations :

- La pratique de la chasse en battue prônée par les chasseurs sur le territoire, avec des chiens, des véhicules et des gens qui hurlent dans tous les sens, ne semble pas du tout efficace mais contre-productive. Il est évident qu'après une telle opération, le reste de la faune et de la flore soit piétiné, dérangé, effrayé, impacté... Considérant le nombre d'années de pratique de la battue sur le territoire et les résultats obtenus, le Sanglier n'a jamais été aussi problématique, je propose que soit remis en question cette pratique et ses pratiquants qui ne sont peut-être pas à la hauteur de la situation.
- Certains propriétaires de carrelets veulent coûte que coûte accéder à leurs carrelets en véhicules (j'en ai discuté avec plusieurs d'entre eux sur le terrain). Cela me semble peu adapté vu la localisation de certains. De plus, en période estivale de nombreux véhicules accèdent au littoral via des chemins improvisés dans les champs et le marais, c'est l'anarchie complète. Le statut de réserve naturelle doit permettre de poser un cadre à cette situation.
- L'estran est actuellement une vraie poubelle. De nombreux pêcheurs et usagers y laissent des piquets, des restes d'engins de pêche et autres embarcations. Vu le nombre extrêmement faible de pêcheurs à pied, je suis tout à fait convaincu que notre société peut se passer de cette petite zone de vasière au bénéfice de la faune et de la flore. Je propose qu'après le classement en réserve naturelle, la zone soit entièrement dépolluée.
- De nombreux promeneurs laissent leurs chiens divaguer sur la plage d'Yves. Les chiens doivent être à minima tenus en laisse, ils ne peuvent être considérés comme de simples animaux faisant parti de l'écosystème. Contenus des enjeux cités, il me paraît essentiel que cette mesure soit tenu.
- Enfin, il est proposé le maintien d'un axe piéton sur le littoral, afin de respecter une continuité qui est chère à tous. Ce chemin du littoral emprunte une plage de sable (Anse des boucholeurs) et un cordon de galet (anse de Fouras) qui sont sujet à une forte érosion. On peut s'attendre à une modification importante de cette frange littoral dans les années qui viennent. La gestion future de la réserve naturelle devra donc prendre en compte et anticiper ce recul du trait de côte et proposer une réponse concrète aux usagers.

Enfin j'espère que les lanceurs de pétitions, TUDAF, chasseurs et autres associations de carrelets seront tenus pour responsables des pollutions engendrés par l'affichage sauvage réalisé sur le site et des innombrables papiers qui jonchent aujourd'hui la voie publique ainsi que le milieu naturel. Je considère aussi que la désinformation qui a eu lieu autour de ce projet, relayé par les élus locaux, est une atteinte à l'ordre public et au processus démocratique de l'enquête publique. Ce genre d'évènement, l'implication des communes dans la distribution des fausses informations (bulletins de pétitions), n'est-elle pas répréhensible? Il me semble que la gabegie municipale est choquante et ne peut rester sans réponse.

Très cordialement.

M LEROY

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique Baie d'Yves

**De :** pierre melinand <pierremelinand@hotmail.com>

**Date :** 16/12/2021 14:43

**Pour :** "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

**À l'attention du Président de la Commission d'enquête.**

Veillez trouver ci joint un avis sur le projet d'extension de la réserve naturelle nationale du Marais et de la Baie d'Yves sur les communes d'Yves et de Fouras.

Pierre Mélinand  
6 bis rue Duperré  
17450 FOURAS

Tel : 0546829218

— Pièces jointes : —

---

Baie d'Yves avis.pdf

30 octets

## **Enquête publique préalable au projet d'extension de la réserve naturelle nationale du Marais et de la Baie d'Yves sur les communes d'Yves et de Fouras.**

### **Avis sur le projet**

**Avis favorable au principe d'extension, sous réserve que le périmètre soit modifié conformément à la proposition de la municipalité de Fouras.**

**Soit : Modification de la limite maritime et terrestre de la réserve pour l'arrêter sur la partie est de la décharge du Magnou, en excluant l'ensemble de la zone des carrelets dite de la Sauzaie sise entre le camping du Cadoret et la décharge.**

### **Commentaire**

Il semble que nul ne conteste la finalité du projet visant à améliorer la protection des habitats naturels en élargissant une zone de quiétude pour des espèces à haute valeur patrimoniale. Espèces reconnues au niveau européen, qui vivent ou font étape dans le Marais d'Yves. Le site étant en partie sur la commune de Fouras.

Le contraire ferait désordre dans un territoire (la CARO) où se trouve le siège de la LPO mais aussi le siège du Conservatoire du littoral et le Forum des Marais Atlantiques.

De plus, la protection et la mise en valeur des zones humides du Marais d'Yves et du Marais de Rochefort fait partie depuis longtemps des réflexions du Conseil de développement de la CARO qui a préconisé une inscription de ces sites au titre de la Convention « RAMSAR » (1).

Dans ces conditions, comment en est-on arrivé à une délimitation de périmètre qui soulève autant d'opposition ?

Il semble que la coordination des diagnostics et des études préalables aient gravement fait défaut. Notamment en n'associant pas les élus communaux et les différents usagers de ce territoire en amont des projets.

Autorités environnementales, assemblées élues, administrations (d'État ou intercommunales), peu importe qui a failli. Mais à l'avenir il serait souhaitable que les méthodes de préparation des décisions publiques en ce domaine soient repensées.

Les enjeux d'aménagement du territoire en zone littorale sont un sujet prioritaire à l'Université de La Rochelle (2). S'ils étaient consultés, les experts du « Pôle littoral » pourraient formuler des préconisations pour éviter à l'avenir des situations où un projet dont l'intérêt public est évident se voit rejeté pour insuffisance de concertation.

Pierre Mélinand  
Urbaniste qualifié OPQU

Ancien président du Conseil de développement du Pays Rochefortais (2009 – 2014).

(1) Rapport du Conseil de développement de la CARO, octobre 2019.

(2) Rochefort Océan, quelle contribution au « Pôle littoral ». Table ronde, 16 octobre 2017.

**Sujet :** [INTERNET] Extension RNN d'Yves

**De :** philippe grandclaire <golfeur17@hotmail.com>

**Date :** 16/12/2021 14:06

**Pour :** "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Madame, Monsieur.

Je suis contre l'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO, pour les raisons suivantes  
\_ Cette extension fera disparaître des territoires de chasse, entraînant une croissance de la population de sangliers.

Ces animaux envahissants ne pourront plus être chassés de manière régulière et seront donc difficilement régulés. Cela pourrait représenter un danger important et créer des accidents compte tenu de la proximité de la route à deux fois deux vies D 137 .

\_ Cette extension entravera également la libre circulation des personnes et des animaux.

\_ Cette "sanctuarisation" mettra en péril diverses activités (pêche aux carrelots, pêche à pied etc. ...)

\_ Les jours où la LPO organisera des sorties découvertes dans cette réserve (comme elle le fait déjà dans les autres réserves), il faudra déboursier une somme d'environ 8 euros pour y participer. Faire payer ce genre de " sorties nature " est tout simplement scandaleux de la part de personnes voulant s'approprier la nature qui appartient à tout le monde.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués

Philippe GRANDCLAIRE

[INTERNET] Je suis contre

**Sujet :** [INTERNET] Je suis contre

**De :** Guy MILLET <thereseguy0972@orange.fr>

**Date :** 16/12/2021 14:03

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yve...

**Sujet :** [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

**De :** "Eric BUGNOT" <ericbugnot@bugnot.com>

**Date :** 16/12/2021 13:43

**Pour :** <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

**Copie à :** <asso.def.anse.fouras@gmail.com>

Bonjour, j'ai des attaches en Vendée et Charente-Maritime, j'y suis régulièrement en vacance pour pratiquer la chasse.

Je ne comprends pas pourquoi une collectivité peut confier la gestion d'un espace naturel à une association anti chasseur et souvent anti beaucoup de choses...

La collectivité en agissant de la sorte ignore totalement les avis de personnes qui vont dans ces espaces naturels.

Une fois de plus la population risque d'être bafouée par des technocrates qui n'ont jamais été sur le terrain

...

Salutations/ Best Regards/Mit freundlichen Grüßen

Eric Bugnot

Bugnot 52

10 Rue de la Batterie

52270 Roches Betailincout

Tel : +33325013118

[infoplus@bugnot.com](mailto:infoplus@bugnot.com)

[www.bugnot.com](http://www.bugnot.com)

**Sujet :** [INTERNET] Marais d'Yves

**De :** Brigitte RIVERA <brigitte.rivera.13@gmail.com>

**Date :** 16/12/2021 12:52

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis pour l'extension de la réserve naturelle nationale du marais d'yves.

**Sujet :** [INTERNET] Consultation

**De :** Mendy Alain <mendyalain@orange.fr>

**Date :** 16/12/2021 12:48

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

**Copie à :** asso.def.anse.fouras@gmail.com

Bonjour,

*Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO.*

Cordialement.

**Sujet :** [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

**De :** Thomas Moreau <thomas.moreau9127@gmail.com>

**Date :** 16/12/2021 12:47

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr, asso.def.fouras@gmail.com

**Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO**

Je suis contre la disparition des territoires de chasse

**Sujet :** [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves - Enquête publique - 16/12, 12h30

**De :** "Jean-Charles KOENIG" <Jean-Charles.Koenig@laposte.net>

**Date :** 16/12/2021 12:41

**Pour :** <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

**Copie à :** "ROBLIN Didier" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" <mairie@fouras-les-bains.fr>

— Pièces jointes : —

|                            |           |
|----------------------------|-----------|
| Chantal BOUYER.pdf         | 30 octets |
| Claudine LORIAULT.pdf      | 30 octets |
| Dominique CHAUSSAT.pdf     | 30 octets |
| Dominique GORRY.pdf        | 30 octets |
| Laurence RAYER.pdf         | 30 octets |
| Marie-Claire COSNEFROY.pdf | 30 octets |
| Marion LAMBERTY.pdf        | 30 octets |
| Paula RABEAU.pdf           | 30 octets |
| Sarah LAMBERTY.pdf         | 30 octets |
| TOGNOTTI.pdf               | 30 octets |

# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

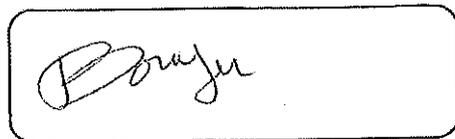
Nom : BOUYER ..... Prénom : CHANTAL .....

Adresse : 21 Rue de la Bordaine Salle s/ Mer .....

Mail : .....

Téléphone : 05 46 56 07 07 .....

Signature :



**Destinataires :**

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

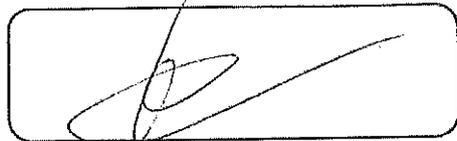
Nom : ..... LORIAUT ..... Prénom : Claude .....

Adresse : ..... 12 Rue Pasteur ..... AYGOUIN .....

Mail : .....

Téléphone : ..... 0546518493 .....

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

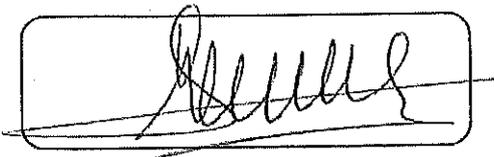
Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : ... Chaussat ..... Prénom : Dominique .....

Adresse : 3 rue de Dirac .....

Mail : dirac@antiquites.chaussat.fr .....

Téléphone : 05 46 56 36 45 .....

Signature : 

Destinataires :  
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)  
Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)  
Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »  
Copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

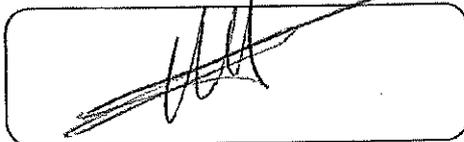
Nom : M. GORRY Prénom : Jean-Marie

Adresse : Place des Charmilles

Mail : .....

Téléphone : .....

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

**Trop c'est trop !**

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

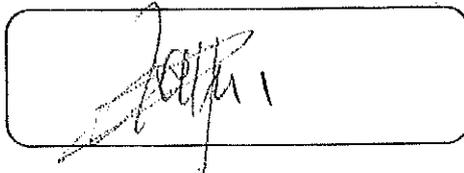
Nom : RAYEY ..... Prénom : Laurence .....

Adresse : 53 Rue Henri Rochefort .....

Mail : .....

Téléphone : 05 46 44 06 06 .....

Signature :



**Destinataires :**

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

**Par mail, objet du mail :** « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

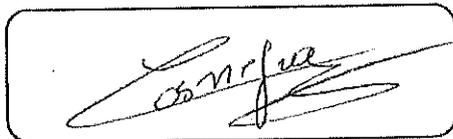
Nom : ... *Carnefroy* ..... Prénom : ... *Marie Blaise* .....

Adresse : ... *2, rue Paul Lézanne Augaubeis* .....

Mail : .....

Téléphone : ... *05.46.56.66.93* .....

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

**Trop c'est trop !**

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

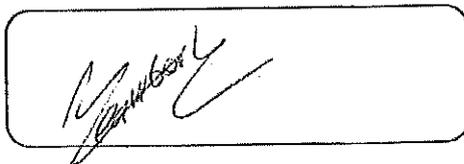
Nom : LAMBERTY..... Prénom : Marian.....

Adresse : 10 bis rue des Pluies dorés 17220 La Jarne

Mail : .....

Téléphone : 06 20 37 52 71.....

Signature :



**Destinataires :**

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

**Par mail, objet du mail :** « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : .....R. AUBEAU..... Prénom : .....PAULA.....

Adresse : .....LA TRAPASSE JACQUES YVES COUSTEAU.....  
17630 ANGOULINS

Mail : .....

Téléphone : .....06.16.57.42.63.....

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

**Trop c'est trop !**

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

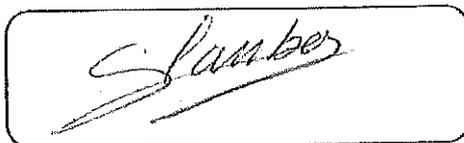
Nom : LAMBERTY ..... Prénom : Sarah .....

Adresse : 10 bis rue des Pluies Dares 17220 LA JARNE

Mail : .....

Téléphone : 06 34 61 47 06 .....

Signature :



**Destinataires :**

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet,

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : TOGNOTTI Prénom : .....

Adresse : Cob. ou. de la Bonne des Jables

Mail : m.tognotti@wanadoo.fr Les Bouches d'Yves

Téléphone : .....

Signature :

Destinataires : copie à [secretaire@carrefets-charentais.com](mailto:secretaire@carrefets-charentais.com)  
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)  
Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)  
Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique réserve du marais d'Yves

**De :** Yann Berret <yann.berret@gmail.com>

**Date :** 16/12/2021 12:37

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur suite au projet de la RNN de Yves nous aimerions porter à votre connaissance quelques remarques.

Selon l'ECHA (european chemical agency ) la quantité de plomb déversée chaque année dans l' espace européen est de 100 000 tonnes dont 79 % le balltrap .

<https://echa.europa.eu/fr/hot-topics/lead-in-shot-bullets-and-fishing-weights>

C'est activité très polluante est également très sonore et donc anxiogène pour la biodiversité animale environnante.

Pour quel motif n'est il pas prévu de relocalisation du balltrap alors qu'il est situé au sein même de la zone de réserve naturelle. Et que par ailleurs, il est prévu des relocalisation de carrelets qui sont vraiment beaucoup moins impactant pour le milieu ?

Pour le Groupe Réagir à Fouras - Jean François HARLET, Caroline LARROCHE, SONIA CAILLER et Yann BERRET

**Sujet :** [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

**De :** Baudouin de Villeneuve <baudouin2villeneuve@gmail.com>

**Date :** 16/12/2021 12:36

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

**Copie à :** asso.def.anse.fouras@gmail.com

Chère Madame, cher Monsieur,

Ces quelques lignes pour exprimer mon opposition au projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO.

En effet, cette extension entraînerait une entrave à la libre circulation des personnes et des animaux, mais aussi aux activités économiques telles que la pêche, le cyclotourisme ou encore le nautisme ou la baignade. Cette extension aurait aussi pour conséquence la disparition des territoires de chasse et ce projet ne prend pas en compte la régulation des populations de sangliers et les dégâts qu'elles peuvent entraîner.

L'immense majorité des acteurs du territoire alerte l'État sur ces problématiques depuis l'origine du dossier d'extension mais à ce jour il est à déplorer qu'aucune d'entre elles n'a été prise en compte. Il importe que cela change dans un cadre de discussion et d'échange visant à trouver la meilleure solution pour tous.

Baudouin de Villeneuve

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique extension de la réserve d'Yves

**De :** Yann Berret <yann.berret@gmail.com>

**Date :** 16/12/2021 12:34

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Yann BERRET

Conseiller Municipal – Groupe REAGIR

15 avenue Louise Gabrielle

17450 FOURAS

Tel : 06 80 10 59 93

Courriel : [yann.berret@gmail.com](mailto:yann.berret@gmail.com)

**Objet :** Projet d'extension de la réserve nationale du Marais d'Yves

A l'attention de Monsieur Jean-Pierre BORDRON président de la commission d'enquête  
Monsieur,

J'ai pris connaissance du projet d'extension de la réserve du marais d'Yves et de ses motivations.

J'aimerais proposer une autre la limite sud du projet d'extension de la réserve, comme ci-dessous

Ce nouveau tracé (ligne noire) épargnerait l'impact sur la zone nord de Fouras, l'abandon des OAT pour les « carrelets », préserverait les zones de promenades et de pêche des fourasins. Celui-ci permettrait aussi de préserver le projet de dépollution /renaturation de l'ancienne décharge du Magnou. Malgré tout ce nouveau tracé maintiendra une zone maritime importante de repos des migrateurs.

Fouras est une commune littorale et balnéaire où l'activité maritime de loisir est importante. La présence à proximité d'une école de voile, d'une association de plaisancier (les U.P.N.) et d'un plan d'eau (plage nord) très régulièrement utilisé par les véliplanchistes plaide pour le déplacement vers le nord de la limite sud de la réserve, afin de préserver les usages et limiter les contestations.

Par ailleurs, je constate une discontinuité de l'empreinte terrestre de la réserve au niveau du ball-trap. Cette activité de loisir ne me paraît pas être en adéquation avec la volonté de quiétude de la zone comme formalisée dès le préambule du tome1. De plus ce sport génère une pollution

importante des sols et des eaux. Comme cette activité est dans le périmètre de protection, il faut prononcer l'arrêt de ces nuisances et proposer un terrain de compensation.

Je vous remercie de la prise en compte de mes remarques et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Yann BERRET.

— Pièces jointes : —

Commissaire enquêteur - RNN Marais d'Yves.pdf

30 octets



importante des sols et des eaux. Comme cette activité est dans le périmètre de protection, il faut prononcer l'arrêt de ces nuisances et proposer un terrain de compensation.

Je remercie de la prise en compte de mes remarques et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Yann BERRET.

**Sujet :** [INTERNET] Contribution Enquête publique  
**De :** Secrétariat Administratif <s.administratif@chasseurs17.com>  
**Date :** 16/12/2021 12:19  
**Pour :** <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint un courrier, concernant la contribution à l'enquête publique relative au projet de décret portant extension de la RNN des Marais d'Yves.

Merci de bien vouloir accusé réception de ce mail.

Cordialement,

Fédération Départementale des Chasseurs  
De la Charente-Maritime  
BP 64  
17414 SAINT JEAN D'ANGELY Cedex  
05.46.59.14.89  
[www.chasseurs17.com](http://www.chasseurs17.com)

— Pièces jointes : —

Contribution Enquête publique.pdf

30 octets



à

Commission d'enquête publique  
Mairie d'Yves  
pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

**Objet :** contribution à l'enquête publique relative au projet de décret  
portant extension de la RNN des Marais d'Yves

À Saint-Julien-de-l'Escap,  
Le 15 décembre 2021

Monsieur Le Président de la Commission d'enquête,

Nous souhaitons vous faire part de notre avis défavorable à ce projet de décret pour les motifs suivants :

Les acteurs qui ont su préserver et développer la zone en sauvegardant les enjeux naturels pour qu'elle intéresse suffisamment les services de l'Etat et la LPO seront mis « à la porte » de la zone pour la confier en gestion à un acteur qui n'agira que par subvention, alourdissant la charge pour le contribuable pour un résultat qui ne sera pas meilleur, voire contestable au vu de la gestion du « cœur de réserve » actuel.

L'augmentation de la surface de la RNN répond tant à des objectifs politiques et de calendrier électoral qu'à une volonté du gestionnaire actuel d'aller chercher des subventions pérennisées dans un programme décennal avant une éventuelle alternance politique au printemps 2022. La réelle défense de l'environnement et des citoyens, qui sont les héritiers et les acteurs de cette zone, n'est que secondaire dans ce projet de décret. Nous, habitants et acteurs du territoire, ne sommes pas dupes, et exigeons, de la part des services instructeurs, davantage d'objectivité et la prise en compte de nos avis.

Ce projet de décret est issu d'une longue suite de comités de pilotage (COPI) auxquels participent une vingtaine d'acteurs. Nos remarques tant verbales qu'écrites n'ont jamais été concrètement prises en compte. Il ne s'agit pas de positions dogmatiques, mais rationnelles : ce projet comporte de vrais problèmes et aucune solution tangible n'a été apportée à ce jour. Pour qu'un projet devienne réalité, il incombe au porteur de ce projet de proposer des solutions avant de réaliser ledit projet. C'est une question de bon sens, mais là encore, le calendrier électoral national vient précipiter les choses. Parmi la vingtaine d'organismes participants au COPI combien à ce jour sont favorables au projet ? Un infime minorité ! Il n'y a qu'à lire les contributions à l'enquête publique pour s'en apercevoir. Chaque compte rendu de réunion a masqué nos interrogations, demandes ou contestations, soit en les édulcorant, soit en les faisant disparaître tout simplement, comme si ces mots n'avaient jamais été prononcés en réunion. Il ne s'agit pas dans ce projet de démocratie, ni de médiation, ni de concertation, mais d'un simulacre qui voit le rouleau compresseur de la Ministre de la Transition écologique et solidaire avancer sans aucun compromis. Il n'y a là ni transition ni solidarité, mais l'arbitraire qui braque les uns contre les autres les acteurs du territoire au lieu de les réunir vers un projet qui aurait pu être commun !

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE CHARENTE-MARITIME**

Saint-Julien-de-l'Escap BP 64 17414 SAINT-JEAN-D'ANGELY CEDEX  
Tél : 05 46 59 14 89 - Fax : 05 46 32 42 41 – Mail : [fdc17@chasseurs17.com](mailto:fdc17@chasseurs17.com)  
Siret : 781 362 249 00026 – Code NAF : 9312 Z  
[www.chasseurs17.com](http://www.chasseurs17.com)

L'emprise Est, de l'autre côté de la 2x2 voies et de la voie ferrée n'a pas de continuité écosystémique avec la RNN. Il s'agit pour le moment d'une étendue dépourvue d'espèces à enjeu, tant végétales qu'animales. L'état de renaturation de la zone d'emprunt, dite des Amandiers, ne remplit pas à ce jour les conditions de classement en RNN. Cette zone doit donc être retirée du projet.

L'emprise de l'extension Sud se fait sur un couloir emprunté par une forte population de sangliers qui rend la zone incompatible avec les objectifs de nidification de l'avifaune. La régulation de ces animaux est déjà problématique et occasionne de lourds dégâts aux cultures voisines. La mise en RNN ne fera qu'alourdir le problème tant au plan technique et réglementaire que financier. Les modalités de solutions ne sont pas planifiées, ni leur possible concrétisation. Qu'en est-il du financement des dégâts ? Il est important de préciser que depuis l'exercice 2017-18, et ce chaque année, ce secteur partant de Châtelailion, passant par Yves, jusqu'à Fouras et Saint-Laurent de la Prée, représente à lui seul 15% du montant départemental des dégâts de sanglier aux cultures agricoles pour un montant annuel moyen de 50.000 €. A ce jour, seule la FDC17 paye ces dégâts alors même qu'il est avéré que les suidés se réfugient de jour dans la RNN ou les enclaves limitrophes rendues non chassables par la présence de la RNN en surplus des axes routiers et ferroviaires. Augmenter la taille de la réserve et donc des zones de non-chasse pose des questions aujourd'hui sans réponse. Mais le financeur serait identifié : allez-vous l'imposer la FDC17 ? Pour mémoire les FDC payent des dégâts aux agriculteurs car ils chassent sur les terres agricoles. Le dispositif législatif et réglementaire n'a jamais enjoint aux FDC de payer des dégâts pour des animaux qui se réfugient sur des zones refuges décidées par l'Etat. Alors que l'Etat assume ses responsabilités et paye lui-même ! Sachant que le gestionnaire actuel déclare lui-même être au maximum de sa capacité de régulation, et que la contribution des chasseurs est indispensable à la régulation dans la zone prévue pour l'extension, alors même que l'intervention desdits chasseurs est doublement conditionnée : leur possibilité de pénétrer dans la zone, et l'existence de chasseurs volontaires. En effet, sur les territoires gérés par la LPO, l'intervention des chasseurs est réduite au point que la régulation d'un animal de passage comme le sanglier est rendue quasi impossible. Le découragement desdits chasseurs, qui pourraient se voir privés de territoires ACCA par l'hégémonie territoriale du projet d'extension, fera renoncer les plus attachés à ce territoire et iront s'inscrire dans une autre ACCA ou renonceront à chasser. Alors comment fera le gestionnaire ? Pour toutes ces raisons nous exigeons une étude d'impact avant l'éventuel aboutissement du projet.

Le sanglier présente un autre danger et non des moindres : les accidents de la route ! En effet, la recrudescence de cet animal de passage, qui peut se déplacer de plusieurs kilomètres, à chaque aube et à chaque crépuscule, traverse bien entendu les routes. Le laisser se développer, et même encourager ce développement par des mesures irréfléchies, est inconséquent. Nous, Fédération des chasseurs de Charente Maritime ne cessons d'alerter sur ce danger imminent. Nous ne sommes malheureusement pas entendus. Nous tenons par ce courrier à alerter publiquement la population : en l'état actuel du projet, le nombre d'accidents sur la 2x2 voies ne pourra qu'augmenter. Nous le déplorons, nous le condamnons, et nous ne voulons pas être tenus pour responsables d'une situation qui nous aura été imposée par le « fait du Prince ».

La Charente Maritime, 1er département de France pour le vélotourisme, a misé depuis la reconstruction d'après-guerre, sur un équilibre entre la Nature et l'Homme, dans un développement durable bien avant que la locution ne devienne tant galvaudée. Le projet de décret d'extension de la RNN ne prend en compte aucune mesure pour le maintien ou la transformation des activités humaines, seulement leur éviction du territoire. L'avenir ne saurait se construire au détriment de l'Homme car il en est le principal acteur.



En conséquence de tous ces arguments, nous exigeons qu'une étude d'impact soit réalisée avant que puisse être envisagée l'éventuelle extension de cette RNN.

Vous remerciant de prendre en compte ces observations, je vous prie de croire, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Président,  
Christophe BOUYER

---

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE CHARENTE-MARITIME**

Saint-Julien-de-l'Escap BP 64 17414 SAINT-JEAN-D'ANGELY CEDEX  
Tél : 05 46 59 14 89 - Fax : 05 46 32 42 41 - Mail : [fdc17@chasseurs17.com](mailto:fdc17@chasseurs17.com)  
Siret : 781 362 249 00026 - Code NAF : 9312 Z  
[www.chasseurs17.com](http://www.chasseurs17.com)



---

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE CHARENTE-MARITIME**

Saint-Julien-de-l'Escap BP 64 17414 SAINT-JEAN-D'ANGELY CEDEX  
Tél : 05 46 59 14 89 - Fax : 05 46 32 42 41 -- Mail : [fdc17@chasseurs17.com](mailto:fdc17@chasseurs17.com)  
Siret : 781 362 249 00026 - Code NAF : 9312 Z  
[www.chasseurs17.com](http://www.chasseurs17.com)

**Sujet :** [INTERNET] reserve naturelle d Yves  
**De :** Catherine Heil <catheil345@gmail.com>  
**Date :** 16/12/2021 12:15  
**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Oui a l' extention de la réserve naturelle d'Yves. Nous avons besoin de protéger l'environnement pour les générations futur. Il y a urgence. Mme Heil Catherine

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique sur le projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marie d'Yves

**De :** Didier Quentin <contact@didierquentin.com>

**Date :** 16/12/2021 12:15

**Pour :** <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire enquêteur,  
Ne pouvant me rendre à la mairie d'Yves, le 16 décembre 2021, je tiens à vous faire connaître, par écrit, mon avis négatif sur le projet d'extension de la Réserve Nationale de la Baie et du Marais d'Yves.

Vous trouverez donc en pièce jointe mon argumentation

Je vous en souhaite bonne réception

Bien cordialement

**Didier QUENTIN**

**Député de la 5ème circonscription de la Charente-Maritime**

86 Bd de Lattre de Tassigny - 17200 ROYAN

Tel: 05.46.23.99.77- Portable 06.11.30.19.20

[contact@didierquentin.com](mailto:contact@didierquentin.com)      <http://www.didierquentin.com/>

— Pièces jointes : —

---

Reserve d'Yves enquête publique.pdf

30 octets



ASSEMBLÉE  
NATIONALE

Le 14 décembre 2021

**Didier QUENTIN**  
Député de la Charente-Maritime  
Membre de la Commission  
des Affaires étrangères  
et de la Commission des Affaires  
Européennes

A Monsieur le Commissaire enquêteur  
sur le projet d'extension de la Réserve Naturelle  
Nationale de la Baie et du Marais d'Yves  
Mairie d'Yves  
« Le Marouillet »  
Place du 6<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie  
17340 YVES

*Cher*

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Ne pouvant me rendre à la mairie d'Yves, le 16 décembre 2021, je tiens à vous faire connaître, par écrit, mon avis négatif sur le projet d'extension de la Réserve Nationale de la Baie et du Marais d'Yves.

Il me semble que cinq raisons principales militent contre une telle extension :

- 1) le classement en site « Natura 2000 » apparaît à beaucoup d'usagers comme suffisamment protecteur, pour atteindre les objectifs écologiques attendus d'un tel projet d'extension, d'autant plus que les acteurs locaux ont su développer la zone, tout en préservant la biodiversité ;
- 2) l'emprise Est, de l'autre côté de la 2x2 voies et de la voie ferrée, n'a pas de continuité écosystémique avec la Réserve Nationale Naturelle. L'état de renaturation de la zone, dite des Amandlers, ne remplit pas, à ce jour, les conditions de classement en RNN. Il s'agit seulement d'une étendue dépourvue d'espèces à enjeux, tant végétales qu'animales ;
- 3) l'extension Sud se fait dans un couloir emprunté par une forte population de sangliers qui rend la zone incompatible avec les objectifs de nidification de l'avifaune. La régulation de ces suidés est déjà problématique et ils occasionnent de lourds dégâts aux cultures voisines. La mise en RNN ne ferait qu'alourdir le problème, au plan technique, réglementaire et financier.
- 4) une restriction des libertés publiques est également à craindre, notamment pour les usagers de cette réserve, ainsi que pour les promeneurs, les pêcheurs ou les chasseurs à la tonne, sans qu'aucune compensation n'ait été proposée...
- 5) le projet de décret d'extension de la RNN ne prévoit aucune mesure pour le maintien ou la mutation des activités humaines, autre que leur éviction du territoire ! Or, l'avenir de cet espace sensible ne pourra pas se construire au détriment de l'homme...

Pour toutes ces raisons, ce projet ne rencontre pas l'adhésion des acteurs locaux, et tout particulièrement des propriétaires et gestionnaires.

Etant donné le manque de consensus sur un tel projet d'extension, il me semble préférable d'y renoncer, d'autant plus que les objectifs de préservation des espèces et des habitats seraient réalisables par le seul classement en site « Natura 2000 ».

C'est pourquoi j'ai tenu à faire valoir auprès de vous mon avis négatif et je vous remercie de votre attention.

Restant à votre disposition pour d'éventuels compléments d'information, je vous prie de croire, cher Monsieur le Commissaire enquêteur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*À tes plus cordiaux.*  
*Didier Quentin*  
Didier QUENTIN  
(Portable : 06 11 30 19 20)

Assemblée Nationale  
126, rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP  
Tél. 01 40 63 54 96  
E-mail : didier.quentin@assemblee-nationale.fr

Permanence Parlementaire  
en Charente Maritime  
86, bd de Lattre de Tassigny - 17200 ROYAN  
Tél. 05 46 23 99 77  
site internet : www.didierquentin.com  
E-mail : contact@didierquentin.com

**Sujet :** [INTERNET] Projet d'extension

**De :** BERNARD BOUYSSI <bernard.bouyssi@gmail.com>

**Date :** 16/12/2021 12:12

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

*Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO .*

**Sujet :** [INTERNET] Contre l'extension de la RNN d'yves

**De :** Olivier Praud <o.praud@chasseurs17.com>

**Date :** 16/12/2021 12:10

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour.

Je suis totalement contre ce projet d'extension. Il n'y a aucun intérêt à mettre sous cloche un territoire supplémentaire dans ce secteur. Toutes sortes d'activités y sont pratiquées (promenade en famille, pêche, chasse.....).

J'en ai marre de subir des décisions "parisiennes" sans aucune concertation avec les acteurs locaux qui eux connaissent ce territoire!!!!!!.

Avant de vouloir augmenter ces zones où tout sera interdit, prenez le temps de regarder à côté pour vous rendre compte que tout n'est pas parfait, comme dans l'actuelle Réserve Nationale d'Yves. Juste quelques exemples :

Manque d'entretien et donc fermeture du milieu, on passe d'une zone riche en diversité à une zone quasi morte sous les ronces/friches. De ce fait, des sangliers provoquent d'énormes dégâts et créent un certain déséquilibre dans la biodiversité.

Autre point qui me gêne, j'ai l'impression que vous écoutez toujours la LPO, qui vous fait les yeux doux pour toucher ses subventions.....

Bref, totalement contre ce projet sans aucun intérêt.

Cordialement,

Praud Olivier

Envoyé de mon Galaxy A70 Orange

**Sujet :** [INTERNET] Fwd: Delivery Status Notification (Failure)

**De :** pierre courtade <lagouele17@gmail.com>

**Date :** 16/12/2021 12:08

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

----- Forwarded message -----

**De :** pierre courtade <lagouele17@gmail.com>

**Date:** jeu. 16 déc. 2021 à 12:05

**Subject:** Fwd: Delivery Status Notification (Failure)

**To:** <stephanie.petitapetit@gmail.com>

----- Forwarded message -----

**De :** Mail Delivery Subsystem <mailer-daemon@googlemail.com>

**Date:** jeu. 16 déc. 2021 à 10:17

**Subject:** Delivery Status Notification (Failure)

**To:** <lagouele17@gmail.com>



### Adresse introuvable

Votre message n'est pas parvenu à **pref-envir-pref17@charente-maritime-gouv.fr**, car le domaine charente-maritime-gouv.fr est introuvable. Vérifiez qu'il ne contient pas de fautes de frappe ni d'espaces superflus, puis réessayez.

La réponse était :

DNS Error: 1259283 DNS type 'mx' lookup of charente-maritime-gouv.fr responded with code NXDOMAIN Domain name not found: charente-maritime-gouv.fr

----- Forwarded message -----

**From:** pierre courtade <lagouele17@gmail.com>

**Sujet :** [INTERNET] Fwd: Delivery Status Notification (Failure)  
**De :** pierre courtade <lagouele17@gmail.com>  
**Date :** 16/12/2021 12:06  
**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

----- Forwarded message -----

**De :** pierre courtade <lagouele17@gmail.com>  
**Date:** jeu. 16 déc. 2021 à 12:05  
**Subject:** Fwd: Delivery Status Notification (Failure)  
**To:** <stephanie.petitapetit@gmail.com>

----- Forwarded message -----

**De :** Mail Delivery Subsystem <mailer-daemon@googlemail.com>  
**Date:** jeu. 16 déc. 2021 à 12:02  
**Subject:** Delivery Status Notification (Failure)  
**To:** <lagouele17@gmail.com>



### Adresse introuvable

Votre message n'est pas parvenu à **pref-envir-pref17@charente-maritime-gouv.fr**, car le domaine **charente-maritime-gouv.fr** est introuvable. Vérifiez qu'il ne contient pas de fautes de frappe ni d'espaces superflus, puis réessayez.

La réponse était :

DNS Error: 34484282 DNS type 'mx' lookup of **charente-maritime-gouv.fr** responded with code NXDOMAIN Domain name not found: **charente-maritime-gouv.fr**

----- Forwarded message -----

**From:** pierre courtade <lagouele17@gmail.com>

**Sujet :** [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

**De :** Julien GENAY <juliengenay@gmail.com>

**Date :** 16/12/2021 12:06

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

**Copie à :** asso.def.anse.fouras@gmail.com

Madame, Monsieur,

Je m'oppose à ce projet extrémiste dont les motivations réelles sont aux antipodes des besoins réelles de l'espace naturel concerné.

Nous devons respecter la nature et vivre avec elle, se contenter d'en être un simple observateur est une utopie.

Cordialement,  
Julien Genay

--

Julien Genay  
00 33 6 71 01 54 43

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique pour l'extension de la Réserve naturelle nationale du Marais d'Yves

**De :** "Didier Filaquier" <didier.filaquier@laposte.net>

**Date :** 16/12/2021 11:58

**Pour :** <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

C'est tout à fait normal de protéger les espèces vivant dans ce secteur et l'extension de la réserve ne me semble pas incohérente.

Toutefois, il serait incompréhensible d'interdire l'accès aux promeneurs, qu'ils soient piétons ou cyclistes, voire même aux pêcheurs à pied, dans toute la zone d'extension

Fixer des règles en fonction des périodes de passage ou de nidification, serait plus productif que des interdictions pures et simples. Il suffit juste de se donner les moyens de contrôle ad-hoc.

La protection de la nature passe aussi par sa découverte et donc à son accès.

Didier Filaquier

**Sujet :** [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO  
**De :** Guillaume Barbier <barbierguillaume0@gmail.com>  
**Date :** 16/12/2021 11:55  
**Pour :** "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>  
**Copie à :** "asso.def.anse.fouras@gmail.com" <asso.def.anse.fouras@gmail.com>

Bonjour,

Je suis contre le projet d'extension de RNN d'Yves gérée par la LPO. La disparition des territoires de chasse aurait un effet néfaste sur l'environnement notamment à cause de la prolifération des sangliers qui aurait un impact très négatif sur la biodiversité. Ce projet aurait de graves conséquences sur l'environnement, il devient urgent d'agir et d'interdire ce projet avant que cela ne soit trop tard.

Merci de votre compréhension

Respectueusement

BARBIER Guillaume

**Sujet :** [INTERNET]

**De :** olivier <oliviersaintblancard@gmail.com>

**Date :** 16/12/2021 11:42

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO"

Mes raisons sont:

disparition des territoires de chasse

la non prise en compte

de la régulation des sangliers et des dégâts

l'entrave à la libre circulation des personnes et des animaux

l'entrave aux activités économiques : cyclotourisme, pêche, nautisme, carrelets, loisirs de plein air, baignade etc.

l'entrave aux travaux d'entretiens.

[INTERNET] e suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves

**Sujet :** [INTERNET] e suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves

**De :** acca <acca.beganne@sfr.fr>

**Date :** 16/12/2021 11:40

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

**Copie à :** asso.def.anse.fouras@gmail.com

Bonjour

Je suis contre ce projet ,qui nous prive de liberté, et d'accès à des zones !

La LPO protège des espèces qui ensuite font des dégâts aux cultures , qui paie ?? Exemple le choucas !

Cordialement

**Sujet :** [INTERNET] Contre le projet de la réserve

**De :** Lecourt <seb.lecourt@hotmail.fr>

**Date :** 16/12/2021 11:38

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour messieurs,

Votre projet d extension de la réserve n est pas sérieux. Seul les associations de chasse et les agriculteurs s occupent très bien et bénévolement de ces territoires. Il faut que l état consolide le partenariat avec ces associations déjà présentes. Et arrêtez d écouter les idéologues vert qui ne font rien concrètement pour la biodiversité.

Merci de votre compréhension

Bien cordialement

**Sujet :** [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

**De :** Victorien VAUDORÉ <victorien.vaudore@imt-bs.eu>

**Date :** 16/12/2021 11:32

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

**Copie à :** asso.def.anse.fouras@gmail.com

J'avance les arguments suivant pour dire NON à ce projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO !

- la disparition des territoires de chasse
- la non prise en compte de la régulation des sangliers et des dégâts
- l'entrave à la libre circulation des personnes et des animaux
- l'entrave aux activités économiques : cyclotourisme, pêche, nautisme, carrelets, loisirs de plein air, baignade etc.
- l'entrave aux travaux d'entretiens.

Il serait temps de ne plus faire n'importe quoi en terme de politique de gestion des espaces et des territoires.

Bien à vous,  
Vaudoré Victorien

**Sujet :** [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

**De :** Benjamin Cambien <benjamin.ducetdexter@gmail.com>

**Date :** 16/12/2021 11:29

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

**Copie à :** asso.def.anse.fouras@gmail.com

Bonjour,

Je m'oppose fermement au projet d'extension de la RNN d'Yves gérée pas la LPO. Celui-ci n'est le résultat que de la volonté d'une association. Les fondements de ce projet ne sont qu'idéologique. Mettre la nature sous cloche de verre et la sacraliser ne permettra pas de la protéger. Aussi, cela engendrera des désordres comme :

- la disparition des territoires de chasse
- la non prise en compte de la régulation des sangliers et des dégâts
- l'entrave à la libre circulation des personnes et des animaux
- l'entrave aux activités économiques : cyclotourisme, pêche, nautisme, carrelets, loisirs de plein air, baignade etc.
- l'entrave aux travaux d'entretiens nécessaire

Respectueusement,  
Benjamin CAMBIEN